

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 juillet 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 21 juillet 2023

votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie – YBERT Valéry - LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absentes : FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

Autoriser M. Le Maire à signer l'avenant 2023-2024 à la Convention Territoriale Globale (CTG) de préfiguration de services aux familles avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche
- Délibération n° DEL2023-07-05-

M. Le Maire donne la parole à son adjointe, déléguée aux Affaires Scolaires, madame Christine LEBLOND.

Elle présente aux conseillers le projet d'avenant 2023-2024 à la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT QUE la commune a signé une Convention Territoriale Globale (CTG), portant contractualisation partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche (CAF) et les collectivités territoriales pour les années 2021 et 2022,

CONSIDERANT QUE cette convention de partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur des thèmes diversifiés (enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, logement, précarité, etc...),

CONSIDERANT QUE la vocation de la CTG est d'inscrire le territoire et ses acteurs dans une démarche de préfiguration du Projet Educatif Social et Local (PESL) en permettant un accompagnement par les partenaires institutionnels,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

CONSIDERANT QUE le PESL est actuellement en phase de diagnostic et ne sera pas signé avant la fin de l'année 2024,

CONSIDERANT QUE la CTG, signée en 2023 et qualifiée de CTG « de préfiguration », a pris fin le 31 décembre 2022,

CONSIDERANT QUE le conseil communautaire, réuni le 6 juillet 2023, a décidé de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales un avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG) de préfiguration pour prolonger sa durée de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024,

Il est proposé, en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche (CAF), de prolonger cette phase de préfiguration jusqu'en 2024 par un avenant à la CTG concernant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe au maire, déléguée aux Affaires Scolaires,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant 2023-2024 à la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche.

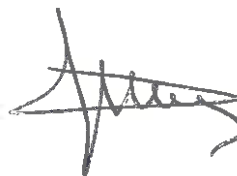
Adoptée à la majorité des votants
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 20 juillet 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.